

 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>PREFET DE CORSE DRAAF DE CORSE Service régional de l'alimentation</p>	<h2>Compte rendu du Conseil Régional d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale (CROPSAV) Section Végétale - 31 mai 2016</h2>	
Diffusion	Site Internet de la DRAAF de Corse	
Documents associés	Diaporamas présentés lors de la réunion	

Participants :

Organismes	Représentants présents lors de la réunion
Préfecture de Corse-du-Sud	SCHMELTZ Bernard, Préfet de Corse, Préfet de Corse-du-Sud
DRAAF de Corse	PARODI Jacques, directeur POIRIER Agnès, chef de SRAL LASNE Agnès, chargée de coordination SPV au SRAL OLLANDINI Sébastien, agent SRAL
Département de la Santé des Forêts	DAUBREE Jean Baptiste, chef du pôle santé des forêts, SRAL PACA
Agence Régionale de Santé (ARS)	Abs
Direction régionale des douanes	ODIN Eric, responsable de l'orientation des contrôles
Collectivité Territoriale de Corse (CTC)	Abs
ODARC	SAINTE-BEUVE Daniel, responsable filière végétale
OEC/ Conservatoire Botanique National de Corse	HUGOT Laetitia, directrice CBNC
France Agrimer	Abs
Office National des forêts (ONF)	HETT Paul, directeur général CAMELLE Philippe, adjoint au Directeur Régional
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement	RECORBET Bruno, adjoint au chef du Service Biodiversité Eau et Paysages
Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Corse-du-Sud	DAREAU Yves, directeur BERLAND Christian, adjoint chef de service SPAV
Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Haute-Corse	SMITH Richard, directeur HAVET Annick, chef de service SPAV TASTEVIN Luc, inspecteur en protection végétale, correspondant observateur DSF
Direction régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation et de l'emploi en Corse	MOSCONI Olivier, Commissaire au redressement productif
Conseil départemental de Corse-du-Sud	Abs
Conseil départemental de Haute-Corse	Abs
Association des maires de Corse-du-Sud	Abs, excusée
Association des maires de Haute-Corse	Abs
Organisme à vocation sanitaire pour le domaine végétal (FREDON)	MARRON Christophe, président LECAT Michaël, directeur
Organisme à vocation sanitaire pour le domaine animal (FRGDS)	Abs, excusé
Chambre régionale d'agriculture	Abs
Chambre départementale d'agriculture de Corse-du-Sud	Abs
Chambre départementale d'agriculture de Haute-Corse	Abs
Inter Bio Corse	BENAOUF Gilles, directeur
Fédération Régionale des Coopératives Agricoles	Abs
Centre de Recherche Viticole de Corse (CRVI)	Abs, excusé
Conseil Interprofessionnel des Vins de Corse (CIVC)	Abs
Groupement Régional des Producteurs et Transformateurs de Châtaignes et Marrons de Corse (GRPTCMC)	LAURENT Jacques, vice-président
Association de Promotion et de Défense de la Clémentine Corse (APRODEC)	Excusé : MANCEL Jean-Paul, président
Association des Producteurs de Fruits d'Été Corse (APFEC)	Abs
Association des Maraîchers de Corse (OMC)	Abs
Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)	ETTORI Geneviève, directrice
Syndicat de l'Appellation d'Origine Contrôlée Miel De Corse (AOC Miel de Corse)	TORRE Pierre, président
Association Régionale d'Expérimentation sur les Fruits et Légumes en Corse (AREFLEC)	Abs, excusée
Centre de recherche de l'Institut National de la Recherche Agronomique en Corse (INRA de Corse)	CASABIANCA François, président CHARRIER François, ingénieur de recherche PAILLY Olivier, directeur de l'UE Citrus PORRINI Giulia, stagiaire

Syndicat Interprofessionnel des Oléiculteurs de Corse (SIDOC)	MARFISI Sandrine, présidente CESARI Lucio, vice président
Syndicat AOC Oliu di Corsica	MARFISI Sandrine, présidente MAESTRACCI Fabienne, vice présidente
Union Nationale des Entreprises du Paysage (UNEP) en Corse	Abs
Syndicat des Pépiniéristes	WELSHINGER Bruno, président
Association départementale des amis et parents d'enfants inadaptés (ADAPEI 2A)	MATHIERRE Frédéric, directeur ESAT ETTORI Nina, directrice commerciale

Ordre du jour :

- ***Xylella fastidiosa*** : Situation en France, retour sur la mission d'audit de la Commission européenne, avancées scientifiques, progrès sur le dossier des indemnités.
- **Département de la santé des forêts (DSF)** : Actualité de la santé des forêts en Corse, présentation du réseau DSF, son rôle et sa contribution à la surveillance de *Xylella fastidiosa*.
- **Cochenille asiatique (*Unaspis yanonensis*)** : Epidémiologie, situation en Corse, méthodes de prévention et de lutte.

1. Relevé de décisions

- Concernant *Xylella* :

- Volet communication:

- Le Préfet souhaite inscrire au prochain CROPSAV un point concernant l'état des lieux des actions de communication (compagnies de transports, médias, acteurs, partenaires).
- Il demande également la parution d'un communiqué de presse à l'issue de ce CROPSAV.

- Stratégie de lutte :

- Elle doit être étroitement liée à l'état des connaissances du volet recherche.
- Les réflexions au sein du CROPSAV doivent s'appuyer sur les connaissances régulièrement partagées.

- Suivi de la maladie

- Au regard de la menace persistante du risque d'introduction de *Xylella fastidiosa* subsp. *pauca*, le CROPSAV décide de développer les relations avec les autorités italiennes afin de favoriser la collaboration pour la prévention, et en particulier avec la Sardaigne, située à faible distance de Bonifacio.
- Compte tenu de l'évolution, il est pertinent d'associer désormais au CROPSAV d'autres acteurs, peu concernés jusque là, comme le syndicat des plantes à parfum et aromatiques
- Un groupe de travail spécifique sur la problématique de la forêt devra être constitué sous l'égide du DSF pour définir la meilleure stratégie à conduire en matière de surveillance dans les milieux forestiers.

- Concernant la cochenille asiatique

Tenant compte de l'absence des principaux acteurs directement concernés et considérant le peu de temps disponible, ce point n'a pas été abordé et est reporté au prochain CROPSAV.

En l'état actuel de la situation, le prochain CROPSAV sera programmé début septembre. A la demande du GRPTCMC et de l'AOP farine de châtaigne, un point sera fait sur la mise en oeuvre de la lutte biologique contre le *Cynips* du châtaigner.

2. Relevé des échanges

Le Préfet introduit la réunion en précisant qu'il est tout nouvellement arrivé en Corse. Il sollicite l'assemblée sur un besoin d'expression préalable au démarrage de l'ordre du jour.

En l'absence de prise de parole dans la salle, le directeur de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt rappelle les éléments du dernier CROPSAV et souligne la nécessité d'échanges réguliers dans cette configuration, même si la fréquence de réunion diminue.

Point d'étape sur *Xylella*

A partir d'un diaporama, la chef de SRAL présente l'évolution de la situation en Corse depuis le dernier CROPSAV du 4 mars. A ce jour, on compte 7 foyers supplémentaires. La zone infectée concerne une commune supplémentaire et la zone délimitée s'étend sur 10 communes supplémentaires.

Une forte pression de surveillance est toujours exercée sur la zone côtière et résidentielle.

L'histogramme de l'évolution des foyers depuis le début de la crise montre un ralentissement du nombre de foyers détectés. On peut relier cette tendance au refroidissement constaté des températures en hiver. Un léger redémarrage des détections s'opère actuellement et l'on peut s'attendre à une augmentation à venir.

Le Préfet :

- demande quels sont les scénarii prévisibles d'évolution de la maladie en fonction des connaissances actuelles.

La chef de SRAL:

- indique que le nombre de foyers va certainement augmenter mais que l'extension des zones délimitées est peu probable, surtout en Corse-du-Sud.

Le DDCSPP 2A :

- confirme que l'on ne va probablement pas assister à une propagation de la maladie. Il faut s'attendre cependant à des découvertes de foyers dans les mêmes zones, sur d'autres types de végétaux.

Le syndicat des oléiculteurs :

- ajoute que l'interdiction d'introduction de végétaux hôtes (et notamment des polygales) prise peu de temps après le début de la crise a certainement contribué à faire baisser le nombre de foyers, du fait de la limitation des plantes hôtes sur le territoire.

La chef de SRAL poursuit en présentant les résultats des prélèvements effectués jusqu'à maintenant.

Parmi les espèces fortement infectées (plusieurs résultats positifs trouvés), on peut noter les polygales, le faux genêt d'Espagne et les lavandes qui présentent un taux de positivité supérieur à 10%. Le myrte et le romarin présentent des taux assez élevés mais l'augmentation du nombre de prélèvements n'a pas induit une forte augmentation du taux de positivité, ce qui est encourageant.

On peut souligner que des espèces d'intérêt économique majeur, telles les oliviers, les agrumes ou la vigne n'ont pas révélé de positif malgré un nombre de prélèvements significatifs.

La liste des végétaux hôtes à la sous espèce *multiplex* est présentée. Aux espèces déjà présentées antérieurement, s'ajoutent 4 nouvelles : le calicotome velu, le genêt à balais, l'immortelle d'Italie et le genêt de Corse (pour lequel le typage de la sous-espèce est en cours).

Les DDCSPP 2A et 2B présentent les statistiques des opérations de lutte dans leurs départements. Globalement, le rythme des demandes de dérogation à l'introduction ou à la circulation est régulier et on ne constate pas d'augmentation significative. Les interceptions lors des contrôles ne concernent presque exclusivement que des particuliers. Les professionnels, bien au courant, ont compris les mesures et se sont adaptés. La nécessité d'une communication renouvelée auprès des particuliers est soulignée.

La chef de SRAL présente ensuite les modalités de désinsectisation et leur évolution proposée. Cette phase de la gestion était en effet de plus en plus mal acceptée, socialement et d'un point de vue environnemental. Une réflexion en vue d'évolution avait été décidée lors du dernier CROPSAV. Il est en particulier désormais prévu une désinsectisation plus ciblée et réalisée juste avant l'arrachage.

L'AOP miel de Corse :

- considère que les nouvelles modalités présentées n'apportent aucune évolution en milieu naturel du fait du maintien de la désinsectisation par pulvérisation sur une zone identifiée.
- s'inquiète fortement de l'impact des produits que cela risque de provoquer sur les abeilles dans un contexte économique de la filière déjà très difficile.

Le DDCSPP2A :

- rappelle le problème de la densité de la végétation en milieu naturel. En maquis, Il n'est pas possible d'identifier les végétaux autrement qu'en ciblant une zone relativement large.
- précise que l'on reste néanmoins sur un périmètre restreint.

La Chef de SRAL :

- indique que la DDCSPP pourra communiquer les coordonnées de la zone en amont de l'intervention de manière à ce que les apiculteurs puissent déplacer leurs ruches.

Le Préfet :

- demande l'estimation des surfaces traitées jusque là dans le cadre de la lutte anti-vectorielle.

La Chef de SRAL :

- estime à 800 Ha la surface concernée en Corse;

Le SIDOC :

- constate que de plus en plus d'espèces végétales qui sont présentes en milieu naturel corse sont révélées positives.
- demande où se situent les prélèvements réalisés sur ces plants (en culture, particulier, ou milieu naturel).
- s'interroge sur la véritable détermination de ces espèces.

La FREDON:

- précise qu'il s'agit de prélèvements en milieu naturel.
- indique que le Conservatoire Botanique a confirmé les espèces végétales (notamment l'immortelle d'Italie).

Le Conservatoire Botanique :

- confirme l'identification de l'espèce d'immortelle (*Helichrysum italicum*) et précise qu'il existe deux sous-espèces en Corse.

- indique qu'il s'agit d'une espèce utilisée pour extraire une huile essentielle assez prisée.
- précise que depuis 2007, les producteurs d'huile essentielle produisent en général eux-mêmes leurs plants. Il existe également des introductions d'immortelles pour l'ornement.
- précise également que l'espèce *Genista corsica* identifiée est endémique en Corse, présente surtout dans le quart nord-ouest de l'île.
- constate effectivement que *Xylella fastidiosa* se développe en milieu naturel.

La DREAL :

- s'interroge sur l'ancienneté réelle de la maladie sur le territoire corse.
- rappelle le plan d'action national abeille dirigé par le ministère de l'écologie et la nécessité de travailler en étroite collaboration pour prendre en compte les aspects environnementaux au regard des surfaces désinsectisées.

Le SIDOC :

- s'interroge sur l'avenir de la forêt corse avec la détection de nouvelles espèces végétales contaminées et les problématiques liées à l'arrachage et à l'indemnisation.

La DDCSPP 2A :

- indique qu'à ce jour l'origine de la maladie en Corse n'est pas connue.
- estime qu'il n'est pas exclu que *Xylella fastidiosa* soit présente depuis de nombreuses années bien que récemment détectée.
- n'est pas persuadé que la propagation soit récente ; alors même qu'on augmente de jour en jour la surveillance, il est logique de constater une augmentation des détections des espèces contaminées.
- ne partage pas le pessimisme du SIDOC compte tenu que les foyers constatés n'ont pas mis en évidence de pertes que l'on peut considérer catastrophiques à ce jour.

Le CBNC :

- s'interroge sur la stratégie de gestion à conduire maintenant que la maladie s'est installée.
- souligne l'importance de la communication pour sensibiliser les différents publics.

L'INRA :

- précise que la stratégie d'éradication n'a pas encore démontré son succès à l'échelle d'autres pays ayant connu la maladie.
- émet l'avis qu'il serait pertinent d'apprendre à vivre avec.

La DDCSPP 2B :

- rappelle que la gestion de *Xylella* s'inscrit dans le cadre de la lutte contre un organisme nuisible réglementé.
- rappelle également que, considérant que nous sommes face à une souche particulière, la démarche poursuivie est celle d'un pragmatisme visant l'évolution de la réglementation.
- souligne que, si la DGAL a toujours donné les moyens nécessaires, il est impératif de les optimiser.

Le syndicat des oléiculteurs :

- s'interroge sur la pertinence des traitements phytosanitaires et en particulier de la désinsectisation si la maladie s'avère être présente depuis longtemps sur le territoire.
- s'inquiète sur la probabilité d'une introduction de *X. fastidiosa* subsp. *pauca* et des mesures qui seraient prises en la matière.

Le CRPF :

- s'inquiète de l'impact sur le massif forestier corse.
- souhaite une stratégie adaptée dans un contexte de tentative de relance de la filière bois.

Le Préfet :

- résume la situation en précisant que le stade de la réaction d'urgence est dépassé et qu'il faut s'inscrire dans une stratégie de durée.
- insiste sur la nécessité d'échanger et de partager les connaissances entre filières avec les données de la recherche pour élaborer divers scénarii.

La chef de SRAL présente le plan de communication revu depuis la dernière réunion.

Le Syndicat des oléiculteurs :

- s'interroge sur le respect des mesures d'interdiction dans la vente par correspondance.
- regrette le manque de réactivité, voire d'implication, de certaines compagnies de transport, maritimes notamment.
- précise que des liens à mettre directement sur les sites Internet des producteurs corses sont un bon relais d'information des clients tout comme les émissions sur le jardinage.

La DDCSPP 2A :

- confirme que, sur un test en réel pour un site de vente en ligne, il a été impossible de finaliser la commande de polygales.
- souligne les réels efforts des compagnies en termes d'affichage.

Le CNBC :

- indique qu'il serait pertinent d'investir les émissions radios locales grand public et la presse spécialisée.

Le Préfet :

- demande un point précis sur l'état des lieux de la communication au prochain CROPSAV.

A partir d'un diaporama, la DGAL présente ensuite la situation en région PACA et en Italie. Sur la diapositive présentant les foyers en PACA, il est précisé que les termes "un foyer s'étend en Italie" signifient que la zone délimitée du foyer français empiète sur le territoire italien et non pas qu'il y a un foyer positif de l'autre côté de la frontière. Le diaporama sera corrigé avant sa mise en ligne.

Le Syndicat des oléiculteurs :

- salue les mesures prises pour limiter les introductions et notamment à partir de l'Italie.
- doute de l'efficacité voire de la réalité des mesures en Italie, comme en témoignent les déficiences relevées lors des audits de la Commission européenne.
- s'interroge sur la situation en Sardaigne et craint un manque de rigueur des autorités italiennes.
- insiste sur la nécessité d'une grande vigilance autour de Bonifacio, point d'entrée logique en provenance de Sardaigne, cette île étant elle-même approvisionnée depuis le continent italien.
- demande une collaboration renforcée avec les autorités sardes.
- demande s'il y a possibilité de renforcer unilatéralement des mesures pour limiter les risques.

La DGAL :

- informe ne pas avoir d'éléments chiffrés précis sur la surveillance sur l'île voisine.
- souligne cependant que les mesures qui s'appliquent en Italie et donc en Sardaigne sont les mesures communautaires sur le même principe que la France.
- confirme que seuls les audits communautaires permettent d'identifier les dysfonctionnements dans un pays.
- rappelle que les mesures de protection unilatérales ne sont pas les solutions examinées en première intention à Bruxelles.

La DDCSPP 2A :

- rappelle les moyens mis en oeuvre pour assurer la surveillance aux ports et en particulier à Bonifacio et Porto-Vecchio : un de ses agents est spécifiquement basé dans le sud de la Corse avec pour mission la surveillance des ports et alentours. Une collaboration étroite avec les services des douanes renforce le dispositif.

La direction régionale des douanes :

- confirme les contrôles réalisés avec les moyens à disposition, optimisés.

La DDCSPP 2B :

- rappelle que les mesures prises en Corse vont déjà au delà des obligations communautaires, notamment en matière d'introduction de végétaux et qu'il est difficile de faire plus.

Le Préfet :

- retient la question relative à la situation en Sardaigne.
- demande à la DGAL de pouvoir disposer d'un compte-rendu plus détaillé sur la situation sarde.
- demande d'explorer les pistes de développement des relations avec les autorités sardes.

La DGAL poursuit avec un point sur l'avancée des connaissances scientifiques. Des premiers tests réalisés sur les insectes (prélevés sur les foyers en Corse), il ressort que 8,7% ont présenté un résultat positif à la détection de *X. fastidiosa*. A ce stade, si les cercoptes des prés semblent porteurs de la bactérie en Corse, on en peut pas en déduire qu'ils sont vecteurs. Les tests de pathogénicité sur les espèces végétales d'intérêt productif sont en cours. Les facteurs de persistance et de diffusion de la maladie en Corse sont encore mal cernés.

Il apparaît que comprendre la dynamique de la diffusion et de la persistance de la bactérie s'avère complexe.

Le Préfet :

- demande à veiller au lien entre l'avancée des connaissances et la stratégie en matière de gestion du risque.

Le Syndicat des oléiculteurs :

- prend note de l'information sur la positivité des insectes en Corse.
- se montre particulièrement intéressé par les résultats des tests sur olivier car un travail a été initié avec l'AREFLEC sur la sélection clonale de plants pour développer une production d'oliviers à partir de sujets corses. Ces résultats permettront donc d'orienter la stratégie à conduire dans le cas où des variétés se révéleraient résistantes à la bactérie.

La chef de SRAL:

- indique que la découverte récente de la positivité des insectes est la raison pour laquelle les modalités de désinsectisation sont allégées sans toutefois les supprimer totalement.

L'INRA :

- précise que les premiers oliviers de variété "Sabine" ont été inoculés en janvier dernier dans la serre dédiée à Angers. Les résultats sont donc attendus pour l'été, de même que pour les premiers agrumes. La vigne fera partie de la deuxième série de plantes qui seront inoculées au mois de juin car la période de janvier n'était pas favorable à la croissance.

La DGAL présente ensuite les conclusions de l'audit de la Commission européenne qui s'est déroulé en février 2016. Si les auditeurs ont globalement salué la gestion de la crise, quelques écarts ont été relevés et notamment une trop faible intensité de surveillance en zone tampon, l'élimination incomplète des végétaux hôtes dans les foyers et le manque de clarté sur la gestion des mouvements des végétaux spécifiés à partir des zones délimitées.

La DGAL indique que les réponses qui seront faites à la Commission européenne sont basées sur la stratégie d'éradication qui reste de mise. L'argumentaire sera construit autour d'un renforcement de la surveillance avec une inspection visuelle ciblée sur les symptômes de dépérissement.

L'ODARC :

- souhaite s'assurer que la surveillance ne concerne pas que la zone délimitée, mais bien tout le territoire corse.
- demande ce qu'il en est en région PACA.

La DDCSPP 2A :

- confirme la surveillance sur l'ensemble du territoire corse
- précise qu'un conventionnement est en cours avec le CNBC pour démultiplier les moyens. La question juridique d'une exploitation officielle des prélèvements qui pourraient être réalisés reste toutefois problématique.
- indique que l'analyse de risque en PACA est menée selon le même schéma.

Le Département de la Santé des Forêts (DSF) :

- complète la situation en région PACA en indiquant que la stratégie de surveillance en production est axée sur les pépiniéristes, qui représentent un enjeu économique fort, ainsi que sur des zones naturelles identifiées à risque.
- précise que les résultats positifs ont fait suite à des signalements de symptômes et que la surveillance s'est toujours avérée négative à ce jour.
- précise également que des contacts réguliers existent avec les autorités italiennes.

La DGAL :

- fait remarquer que, même si les termes utilisés en PACA pour la circulation des végétaux n'étaient pas toujours bien appropriés, le mode de fonctionnement était identique à celui conduit en Corse et conforme à la réglementation.
- ajoute que depuis le 12 mai dernier, la réglementation européenne n'interdit plus la circulation au sein de la zone délimitée.

Le Syndicat des oléiculteurs :

- demande s'il existe une traçabilité claire et complète du producteur au client final sur les végétaux, notamment pour les végétaux provenant de pays tiers.

Le DRAAF :

- explique le fonctionnement des points d'entrée communautaire (PEC) où la même réglementation à l'introduction s'applique partout dans l'Union Européenne avec des contrôles systématiques ; la libre circulation s'appliquant ensuite au sein des pays membres dans le respect de la législation.

La DGAL :

- mentionne qu'il existe de plus des exigences spécifiques pour des couples végétal/pays induisant des contrôles renforcés voire des interdictions. Ainsi, par exemple, les caféiers du Honduras et du Costa Rica sont interdits d'introduction dans l'Union Européenne.
- ajoute que le système du passeport Phytosanitaire Européen (PPE) s'applique et suit le végétal à chaque intermédiaire dans son parcours européen, permettant ainsi une traçabilité satisfaisante pour les autorités. Pour autant le client final n'a pas forcément connaissance du nom du pays d'origine.

La DIRECCTE fait ensuite le point sur le dossier indemnisation.

Les modalités d'indemnisation pour confinement ont été définies et le barème a été acté à 0.38€ par semaine et par m² de pépinière (avec des adaptations en fonction de la densité des plants au m²).

Six dossiers ont été déposés à ce jour, qui concernent le département de Corse-du-Sud.

Il est précisé que le FMSE peut intervenir rétroactivement sur un an, sous réserve d'avoir déposé la demande avant le 1er août. Les demandes déposées après cette date ne couvriront que les périodes ultérieures.

L'enveloppe disponible est d'1 million d'€.

Le redressement productif a, par ailleurs, été actionné pour 3 entreprises qui ont été très fortement impactées par le blocage de la commercialisation.

Le Syndicat des oléiculteurs :

- demande si l'inscription à la MSA est obligatoire pour déposer un dossier d'indemnisation.

La DIRECCTE :

- précise qu'il faut être producteur. Les jardinerie ne sont donc pas éligibles.

Le responsable du Département de la Santé des Forêts de la région PACA (compétent pour la Corse) présente le réseau DSF, son rôle et sa contribution en Corse (voir diaporama).

Sur le territoire corse, on note depuis quelques années un déficit foliaire tant sur les feuillus que sur les résineux. Les chênes verts présentent plus de symptômes en montagne, en limite de leur zone optimale ; c'est un signe caractéristique du changement climatique.

Le dépérissement des arbres est souvent lié à des phénomènes de sécheresse comme on a pu le constater en 1998, 2007, 2009 et 2015. Sont principalement concernés le chêne liège et le pin maritime. La sécheresse potentialise les effets des éventuels insectes invasifs en affaiblissant les sujets et en ouvrant la voie aux microorganismes. Depuis 2013, on note ainsi une importante dégradation des chênes lièges en Corse.

Concernant le *Cynips* du châtaignier, la lutte biologique s'avère efficace pour réguler les populations et permet une production toutefois correcte.

Le GRPTCMC :

- indique toutefois que le *Cynips* est encore très présent en Corse et que la situation de crise n'est pas encore réglée malgré les lâchers de *Torymus*. Un état des lieux précis de la situation serait à faire.

La cochenille du pin maritime est un ravageur très invasif qui affaiblit les arbres et ouvre la voie à d'autres pathogènes. L'INRA a effectué des travaux de recherche sur les possibilités de lutte par des régulateurs ; une coccinelle est ainsi en cours d'homologation. Il appartiendra aux professionnels de la filière de réfléchir sur l'opportunité ou non de l'introduire en Corse et de statuer à l'occasion d'un CROPSAV.

La maladie "des bandes rouges", liée à un champignon du genre *Dothistroma*, a nouvellement été détectée en Corse sur le pin Laricio (cf [publication récente du DSF](#) qui sera mise en ligne). Une équipe de l'INRA viendra prochainement pour essayer de préciser le caractère autochtone ou allochtone du parasite.

Le Bombyx disparate provoque quant à lui des phénomènes cycliques : 4000 Ha atteints au cap Corse ont vu une repousse des feuilles au mois de juillet.

Concernant *Xylella fastidiosa*, il n'y a pas à ce jour de stratégie de prospection systématique du DSF, d'une part car les mécanismes de ce pathogène sont encore peu connus et d'autre part parce que la pertinence de la méthode de prospection actuelle n'est pas démontrée. En effet à ce jour, les prélèvements sur les placettes d'observation par le DSF sont réalisés d'octobre à décembre, période non propice à la détection de *X. fastidiosa*.

Les correspondants observateurs font des prélèvements qui alimentent une base très complète en informations. Ils ne sont cependant pas habilités pour faire des prélèvements contradictoires. Un décret le prévoyant est toutefois en cours de validation. En Corse, il s'avère qu'un des 6 correspondants observateurs est aussi agent de la DDCSPP ; à ce titre, les prélèvements qu'il réalise ont un caractère officiel.

Le CRPF :

- remercie de sa présence le DSF et salue la présentation faite.
- rappelle le peu d'effectifs que représente le réseau des correspondants observateurs (équivalent de 0.5 ETP pour la Corse) et se félicite du travail réalisé par ce réseau.
- insiste sur la nécessité de la bonne collaboration entre les services ONF/DRAAF/DSF.

L'ONF :

- rappelle les enjeux partagés sur le suivi des forêts, notamment en matière de suivi des changements climatiques et la nécessité de développer la recherche avec l'INRA pour envisager des tests d'inoculation sur les ligneux, peu touchés par *X. fastidiosa* jusqu'à maintenant.
- précise que les correspondants du réseau n'observent que les maladies pour lesquelles ils sont mandatés et que si les demandes doivent évoluer, les moyens devront suivre.
- propose la constitution d'un groupe de travail spécifique à la problématique *Xylella* sur la forêt avec les acteurs concernés.

Le DRAAF :

- retient cette proposition de sous groupe "forestier" pour mener une réflexion sur les moyens à mettre en oeuvre.

Le DSF :

- signale que les orientations sur la politique à conduire en matière de santé des végétaux sont définies dans les comités inter-régionaux et invite les acteurs concernés à être présents lors du prochain concernant la Corse qui aura lieu à Montpellier le 17 novembre 2016.
- rappelle l'importance des forêts comme sentinelles de l'évolution d'une maladie dans la gestion d'une crise et précise que dans le cas de *Xylella*, les tanins du chêne inhibent les tests PCR.
- souligne, pour autant, qu'il existe de nombreux exemples de vecteurs de maladies présents dans les cultures et qui font une partie de leur cycle en milieu naturel, d'où l'importance de les surveiller pour mieux les connaître et agir.
- insiste sur la nécessité de trouver le bon mode de fonctionnement pour les échanges et le partage des connaissances entre les acteurs.

Le Syndicat des oléiculteurs :

- souhaite pour finir saluer le travail sérieux et rigoureux de tous les acteurs dans la crise *Xylella* et les aspects positifs de l'audit de la Commission européenne.
- espère le maintien de la bonne collaboration entre tous les services.
- prend note de la volonté du nouveau Préfet de s'inscrire dans la continuité de l'action menée jusqu'à présent.

Le DRAAF :

- considérant l'heure tardive, décide de reporter le point sur la cochenille asiatique au prochain CROPSAV qui sera programmé début septembre sauf urgence majeure.

En l'absence du Préfet, contraint de quitter la séance à 12h, le DRAAF clôture la réunion à 13h30.